



**ACADÉMIE  
DE REIMS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **NOTE DE CADRAGE à l'intention des candidats**

### **Certificat d'Aptitude Professionnelle Epreuve ponctuelle de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique**

**Session 2024**

La présente note de cadrage a pour objet de préciser aux candidats les modalités de passation de l'épreuve ponctuelle de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique du certificat d'aptitude professionnelle, conformément aux textes officiels en vigueur :

- Arrêtés du 3 avril 2019 parus au bulletin officiel spécial n° 5 du 11 avril 2019 : Programmes d'enseignement de français, d'histoire-géographie-et d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;
- Arrêté du 30 août 2019 paru au bulletin officiel n° 35 du 26 septembre 2019 : Unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général ;
- Note de service du 19 mai 2020 parue au bulletin officiel n° 26 du 25 juin 2020 : Supports d'évaluation et de notation des unités générales du certificat d'aptitude professionnelle.
- Notes de cadrage de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, du Sport et de la Recherche

#### **1 – Une épreuve en trois parties référencée aux programmes d'enseignement de 2019**

Depuis la session 2021, l'épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique de CAP est référencée aux programmes d'enseignement des classes de CAP parus au bulletin officiel n°5 du 11 avril 2019. Ces programmes sont consultables aux adresses suivantes :

- **Français** : <https://eduscol.education.fr/cid144226/francais-voie-pro.html>
- **Histoire-Géographie** : <https://eduscol.education.fr/cid144227/histoire-geographie-voie-pro.html>
- **Enseignement moral et civique** : <https://eduscol.education.fr/cid144224/emc-voie-pro.html>

#### **2. Les modalités d'évaluation de l'épreuve ponctuelle**

- **Français : Epreuve écrite de 2 heures**

Le candidat répond par écrit, à partir d'un bref corpus, à des questions de lexique et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait ou une opinion argumentée d'une longueur de vingt à trente lignes.

Le candidat sera évalué pour les compétences en lecture sur sa compréhension du corpus proposé et ses connaissances en lexique. Les compétences rédactionnelles seront quant à elles évaluées par la capacité du candidat à inventer ou à argumenter selon le cas, à organiser son texte et à montrer sa capacité dans la maîtrise de la langue. L'ensemble est évalué sur **20 points**.

- **Français : Epreuve orale de 10 minutes**

Le candidat présente un oral continu d'environ 3 minutes dans lequel il présente une réalisation en lien avec le métier, ou une expérience professionnelle. Il peut, pour ce faire, s'appuyer sur tout support visuel, à sa convenance, support sur lequel l'écrit ne dépasse pas le statut de titre ou de légende.

L'entretien, qui n'excèdera pas 7 minutes, permet de revenir sur l'exposé pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion. Lors de l'entretien,

selon la thématique abordée par le candidat, la dimension morale et civique en lien direct avec le métier et son exercice peut être questionnée.

L'évaluation portera donc sur les compétences de communication orale du candidat, sur sa capacité à exposer une réalisation, à présenter l'expérience professionnelle ou la recherche en lien avec le métier.  
L'ensemble est évalué sur **20 points**.

- **Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique : Epreuve orale de 15 minutes**

Le candidat présente une liste de huit documents qu'il a choisis, soit un document correspondant à chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Il tire au sort le thème sur lequel il va être interrogé. Il prépare sa présentation pendant 5 minutes.

En histoire et en géographie, le candidat donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Il montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux.

En enseignement moral et civique, le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté. Les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire.

Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat sur le document et l'amène à préciser son propos si nécessaire. L'examineur pose des questions au candidat pour obtenir des précisions et vérifier les acquis du candidat sur le thème étudié pendant une durée maximale de 10 minutes. En l'absence de liste ou de documents ou en présence d'une liste non conforme, l'examineur propose un/des documents de secours et le candidat peut néanmoins présenter l'épreuve.

L'épreuve est notée sur **20 points**.

Pour préparer l'épreuve, les candidats peuvent se référer à **une foire aux questions relative à l'épreuve** d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique, reproduite à la page suivante.

### 3. Les compétences évaluées

Les différentes parties de l'épreuve permettent d'évaluer les compétences suivantes :

- communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F) ;
- reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu (F) ;
- évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F) ;
- lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F) ;
- rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F) ;
- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) ;
- s'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG) ;
- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC) ;
- mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC).

Pour chaque épreuve orale, l'examineur complète une fiche d'évaluation sur laquelle il mentionne une appréciation littérale ainsi que la note attribuée. Celles-ci ne sont pas communiquées au candidat.

Les inspecteurs de l'éducation nationale

# Foire aux questions

## Epreuve orale ponctuelle d'histoire-géographie-enseignement moral et civique (EMC) du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)

### 1. Quels sont les 8 thèmes des programmes d'histoire-géographie et d'EMC (EMC) du CAP ?

Les 8 documents présentés par les candidats doivent être référencés aux 8 thèmes des programmes d'histoire-géographie et d'EMC de CAP définis dans les arrêtés du 3 avril 2019 :

- Histoire : La France de la Révolution française à la V<sup>e</sup> République : l'affirmation démocratique
- Histoire : La France et la construction européenne depuis 1950
- Géographie : Transports et mobilités
- Géographie : Espaces urbains : acteurs et enjeux
- EMC : Etre citoyen
- EMC : La protection des libertés : défense et sécurité
- EMC : La Liberté, nos libertés, ma liberté
- EMC : La laïcité

Les programmes sont consultables en ligne sur le portail Eduscol :

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/40/9/spe626\\_annexe\\_1104409.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/40/9/spe626_annexe_1104409.pdf)

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/93/6/spe620\\_annexe\\_1104936.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SP5-MEN-11-4-2019/93/6/spe620_annexe_1104936.pdf)

### 2. Le candidat doit-il obligatoirement présenter une liste de documents ? Existe-t-il un modèle de liste à présenter à l'examineur ?

La réponse est oui : le candidat présente à l'examineur une liste de documents qu'il a préalablement préparée en respectant les normes de présentation énoncées dans le point 3. Il est recommandé d'utiliser le modèle de liste reproduit en annexe 1.

Si le candidat se présente sans liste, avec une liste incomplète ou une liste dont les documents ne sont pas référencés aux programmes en vigueur, la liste est déclarée non conforme par l'examineur. Dans ce cas, le candidat peut néanmoins passer l'épreuve à partir d'un sujet de secours fourni par l'examineur.

### 3. Existe-t-il des normes de présentation des documents en histoire, en géographie et en EMC ?

La note de cadrage de l'IGESR rappelle que *“les documents seront référencés conformément aux normes en vigueur”*. Les candidats trouveront toutes les règles à l'adresse suivante : Site internet Savoirs CDI, « Citer ses sources et présenter une bibliographie, [août 2005, MAJ mars 2016] d'après la norme Z44-005 d'août 2010 » [consultation novembre 2021] <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/centre-de-ressources/fonds-documentaire-acquisition-traitement/le-traitement-documentaire/citer-ses-sources-et-presenter-une-bibliographie-lycee.html>

Chacun des 8 documents choisis par les candidats comporteront un titre, des références précises et un cadre qui délimite le document. Un modèle de maquette de présentation des documents est proposé en annexe 2. La mention des références des documents doit retenir l'attention des candidats : à titre d'exemple, l'adresse URL d'une page internet ou le titre de manuel scolaire ne peuvent constituer à eux seuls les références d'un document. Les mentions du nom de l'auteur, du titre de l'article ou de l'ouvrage dont est issu le document ainsi que de la date du document sont a minima attendues.

### 4. Quels sont les points de vigilance concernant le choix des documents présentés par le candidat ?

Le candidat peut proposer les documents de son choix du moment qu'ils s'inscrivent dans les thèmes des programmes et qu'ils constituent un support pertinent permettant de mobiliser les compétences évaluées (voir titre 3 de la présente note de cadrage). En histoire et géographie, les documents proposés par les candidats doivent notamment leur permettre de mener, construire et justifier une démarche historique ou géographique et de mobiliser les notions et repères chronologiques et spatiaux adéquats. En EMC, les documents proposés doivent permettre aux candidats d'explicitier les valeurs de la République en jeu dans ceux-ci et de construire une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et notions du programme.

Si les documents sélectionnés par les candidats peuvent être de nature variées (texte, image, carte, graphique, etc...), tous les documents ne permettent pas de mobiliser les compétences énoncées ci-dessus. A titre d'exemple, le texte d'un article Wikipédia, le bloc-marque (logo) de la République française, une frise chronologique des régimes politiques français depuis la Révolution française ou le drapeau de l'Union européenne ne constituent pas des documents pertinents dans le cadre de l'épreuve. Par ailleurs, les candidats seront vigilants à ne pas proposer comme documents

des copies d'écran de sites internet, des photocopies de manuels scolaires ou encore des traces écrites de cours. Ces quelques exemples, non-exhaustifs, conduisent les examinateurs à déclarer les documents non-conformes.

### **5. Les documents présentés par les candidats peuvent-ils être annotés ou accompagnés d'un texte de présentation ou d'analyse ?**

La réponse est non. Hormis la liste des documents (annexe 1) et les documents eux-mêmes (annexe 2), le candidat n'est pas autorisé à se présenter à l'épreuve avec d'autres supports. Les écrits et notes personnelles (mémos, textes d'analyse des documents, supports de cours) ne sont pas autorisés. Par ailleurs, les candidats veilleront à ce qu'aucune annotation ne soit portée sur les documents présentés à l'examinateur.

### **6. Combien faut-il prévoir d'exemplaires de chaque document pour l'épreuve ?**

Les candidats se présenteront à l'épreuve avec deux exemplaires de chaque document: l'un qu'il conservera pendant la préparation, l'exposé et l'entretien et le second qu'il remettra à l'examinateur.

Les candidats veilleront à la qualité de la reproduction des documents, qui devront être lisibles. Pour les cartes notamment, il est conseillé de procéder à des impressions en couleur.

### **7. Le jour de l'épreuve, comment s'effectue le choix du thème sur lequel le candidat sera interrogé ?**

Lors de son accueil dans la salle d'interrogation, le candidat est invité par l'examinateur à tirer au sort le thème du programme sur lequel il sera interrogé. Si la liste de documents présentée par le candidat est conforme, le candidat présentera le document qu'il a lui-même choisi. Si la liste de documents n'est pas conforme, l'évaluateur proposera un document de secours en lien avec le thème tiré au sort par le candidat. Cette situation n'est évidemment pas favorable au candidat qui découvre le document suite au tirage au sort. Il ne dispose pas de délai supplémentaire de préparation.

### **8. Comment se déroule l'épreuve ?**

Après le tirage au sort du thème, le candidat dispose d'un temps de préparation de 5 minutes. Ensuite, le temps pour l'exposé et les réponses aux questions posées par l'examinateur est de 10 minutes maximum. L'arrêté du 30 août 2019 paru au bulletin officiel n° 35 du 26 septembre 2019 (*Unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général*) ne prévoit pas de durée minimale ou maximale d'exposé par le candidat. Néanmoins, quelque soit le temps mobilisé par le candidat pour son exposé, l'examinateur réservera quelques minutes pour poser des questions.

### **9. L'examinateur pose-t-il uniquement des questions sur le document support de l'épreuve ?**

Bienveillant, l'examinateur pose prioritairement des questions en lien avec le document présenté par le candidat. Ces questions visent à vérifier les acquis (capacités, connaissances, notions et repères) du candidat sur le document ; elles lui permettent en outre de préciser son propos.

Dépassant ensuite le seul cadre du document, l'examinateur élargit son questionnement au thème du programme auquel est référencé le document.

### **10. Existe-t-il un barème pour l'épreuve ?**

L'évaluation est globale : aucune répartition des points n'est prévue ni entre chaque temps de l'épreuve (exposé et questions), ni entre les différentes compétences évaluées, ni entre les différents critères d'évaluation listés dans la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la note de service du 19 mai 2020 parue au BO n°26 du 25 juin 2020 (<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo26/MENE2014838N.htm>)



**ACADÉMIE  
DE REIMS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Certificat d'Aptitude Professionnelle  
Epreuve ponctuelle orale**

**Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique  
Session 2024**

NOM et PRENOM du candidat : .....

**Liste des documents présentés par le candidat**

*Le candidat veillera à se présenter à l'épreuve avec deux exemplaires de chaque document*

<b>Discipline/Enseignement Thème du programme</b>	<b>Document correspondant (Titre + références précises<sup>1</sup>)</b>
Histoire : La France de la Révolution française à la V <sup>e</sup> République : l'affirmation démocratique	
Histoire : La France et la construction européenne depuis 1950	
Géographie : Transports et mobilités	
Géographie : Espaces urbains : acteurs et enjeux	
EMC : Etre citoyen	
EMC : La protection des libertés : défense et sécurité	
EMC : La Liberté, nos libertés, ma liberté	
EMC : La laïcité	

Signature du professeur :

<sup>1</sup> Les candidats et leurs professeurs trouveront toutes les règles à l'adresse suivante : Site internet Savoirs CDI, « Citer ses sources et présenter une bibliographie, [août 2005, MAJ mars 2016] d'après la norme Z44-005 d'août 2010 » [consultation novembre 2021] <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/centre-de-ressources/fonds-documentaire-acquisition-traitement/le-traitement-documentaire/citer-ses-sources-et-presente-une-bibliographie-lycee.html>

**Document n°1**

Discipline	<b>Histoire</b>
Thème	<b>La France de la Révolution française à la V<sup>e</sup> République : l'affirmation démocratique</b>
Titre <sup>1</sup> du document	[à compléter]
Références <sup>21</sup> du document	[à compléter en respectant les normes en vigueur]

[insérer le document ici]

---

<sup>1</sup> Le titre et les références du document sont à reporter dans la liste de documents présentés par le candidat (annexe 1)

## Epreuve ponctuelle orale d'Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique

## Document n°2

Discipline	<b>Histoire</b>
Thème	<b>La France et la construction européenne depuis 1950</b>
Titre du document	[à compléter]
Références <sup>1</sup> du document	[à compléter en respectant les normes en vigueur]
[insérer le document ici]	

---

<sup>1</sup> Le titre et les références du document sont à reporter dans la liste de documents présentés par le candidat (annexe 1)

## Epreuve ponctuelle orale d'Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique

## Document n°3

Discipline	<b>Géographie</b>
Thème	<b>Transports et mobilités</b>
Titre <sup>1</sup> du document	[à compléter]
Références <sup>1</sup> du document	[à compléter en respectant les normes en vigueur]

[insérer le document ici]

---

<sup>1</sup> Le titre et les références du document sont à reporter dans la liste de documents présentés par le candidat (annexe 1)

## Document n°4

Discipline	<b>Histoire</b>
Thème	<b>Espaces urbains : acteurs et enjeux</b>
Titre <sup>1</sup> du document	[à compléter]
Références <sup>1</sup> du document	[à compléter en respectant les normes en vigueur]
[insérer le document ici]	

---

<sup>1</sup> Le titre et les références du document sont à reporter dans la liste de documents présentés par le candidat (annexe 1)

## Epreuve ponctuelle orale d'Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique

## Document n°5

Discipline	<b>Enseignement moral et civique</b>
Thème	<b>Etre citoyen</b>
Titre <sup>1</sup> du document	[à compléter]
Références <sup>1</sup> du document	[à compléter en respectant les normes en vigueur]

[insérer le document ici]

---

<sup>1</sup> Le titre et les références du document sont à reporter dans la liste de documents présentés par le candidat (annexe 1)

## Epreuve ponctuelle orale d'Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique

## Document n°6

Discipline	Enseignement moral et civique
Thème	La protection des libertés : défense et sécurité
Titre <sup>1</sup> du document	[à compléter]
Références <sup>1</sup> du document	[à compléter en respectant les normes en vigueur]

[insérer le document ici]

---

<sup>1</sup> Le titre et les références du document sont à reporter dans la liste de documents présentés par le candidat (annexe 1)

## Epreuve ponctuelle orale d'Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique

## Document n°7

Discipline	Enseignement moral et civique
Thème	La Liberté, nos libertés, ma liberté
Titre <sup>1</sup> du document	[à compléter]
Références <sup>1</sup> du document	[à compléter en respectant les normes en vigueur]

[insérer le document ici]

---

<sup>1</sup> Le titre et les références du document sont à reporter dans la liste de documents présentés par le candidat (annexe 1)

## Epreuve ponctuelle orale d'Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique

## Document n°8

Discipline	Enseignement moral et civique
Thème	La laïcité
Titre <sup>1</sup> du document	[à compléter]
Références <sup>1</sup> du document	[à compléter en respectant les normes en vigueur]

[insérer le document ici]

---

<sup>1</sup> Le titre et les références du document sont à reporter dans la liste de documents présentés par le candidat (annexe 1)

